

H Performance 14 – Code ISIN FR0013218401

Annexe complémentaire de présentation du support

En cas de choix d'investissement sur des unités de compte représentées par les titres de créances complexes non garantis en capital et soumises au double risque de crédit ou de défaut de BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. et de BNP Paribas S.A.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU SUPPORT

1. PRESENTATION SUCCINCTE

| | |
|---|--|
| Dénomination | H Performance 14 |
| Emetteur | BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. |
| Forme juridique | Titre de Créance |
| Code ISIN | FR0013218401 |
| Garant de la formule | BNP Paribas S.A. |
| Montant Nominal de l'émission | 30.000.000 EUR |
| Devise | EUR |
| Investissement minimal devant être réalisé par l'Investisseur | 1.000 EUR |
| Valeur nominale d'une coupure du Titre de Créance (la « Valeur Nominale ») | 1.000 EUR |
| Sous-jacent (ci-après l'« Indice ») | <p>MSCI® Euro 50 Select 4,75% Decrement (dividendes nets réinvestis et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 4,75 % par an)</p> <p>Cet indice équilibré est composé des 50 principales sociétés de la zone euro, sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière. L'indice est diversifié sectoriellement et géographiquement en Europe et sa composition est revue tous les trimestres.</p> <p>L'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75% Decrement est calculé en réinvestissant 100 % des dividendes nets détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 4,75 % par an.</p> |
| Prix d'Emission | 100% |
| Période de souscription | 02/01/2017 au 27/02/2017 |
| Date d'Emission | 02/01/2017 |
| Date de constatation initiale | 28/02/2017 |
| Dates de constatation annuelle (mécanisme de remboursement automatique anticipé) | 28 février 2018; 28 février 2019; 28 février 2020; 1er mars 2021; 28 février 2022; 28 février 2023; 28 février 2024; 28 février 2025; 2 mars 2026 |
| Dates de remboursement automatique anticipé | 14 mars 2018; 14 mars 2019; 13 mars 2020; 15 mars 2021; 14 mars 2022; 14 mars 2023; 13 mars 2024; 14 mars 2025; 16 mars 2026 |
| Date de constatation finale | 01/03/2027 |
| Date d'échéance | 15/03/2027 |
| Lieu de cotation | Bourse de Luxembourg |
| Droit applicable | Droit français |
| Durée de l'investissement | 10 ans maximum |
| Documentation Juridique | Le prospectus de base, les suppléments éventuels à ce prospectus de base, les conditions définitives d'émission et le résumé spécifique de l'émission sont disponibles sur le site Internet www.amf-france.org |

Concernant les modalités en cas de remboursement anticipé ou à l'échéance, le capital acquis sera automatiquement versé sans frais sur le fonds en euros du contrat si celui-ci n'en a qu'un ou sur l'Actif Général de Suravenir ou Suravenir Rendement si le contrat dispose de plusieurs fonds en euros ou sur le fonds monétaire Pro-Federal Liquidités (FR0000970816) du contrat ou sur tout autre fonds présentant les mêmes caractéristiques si le contrat ne dispose pas de fonds en euros.

2. INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

Objectifs et politique d'investissement

Le titre de créance H Performance 14 (ci-après le « Titre de Créance ») est construit dans la perspective d'un investissement d'une durée maximale de 10 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé), soit une Date de Remboursement Final fixée au 15 mars 2027.

Le Titre de Créance est un produit de placement présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

. Mécanisme de remboursement automatique anticipé annuel

À partir de l'année 1, aux 9 dates de constatation annuelles⁽¹⁾, on observe le niveau de clôture de l'Indice et on le compare à son niveau initial⁽¹⁾ :

Si à l'une des dates de constatation annuelle⁽¹⁾, de l'année 1 à l'année 9, la performance de l'Indice est supérieure ou égale à +5 % par rapport à son niveau initial, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur récupère⁽²⁾, à la date de remboursement anticipé⁽¹⁾ correspondante :

Capital investi + Un gain de 10 % en année 1 puis de 10 % incréments de 1 % par année écoulée depuis l'année 2 (2 x 11 % en année 2 ou 3 x 12 % en année 3... ou 9 x 18 % en année 9)
(Soit un Taux de Rendement Annuel Maximum de 10,52 %)

En cas d'absence d'activation de ce mécanisme, le placement se poursuivra jusqu'à l'échéance des 10 ans.

. Mécanisme de remboursement à l'échéance

À la date de constatation finale⁽¹⁾, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe la performance de l'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75% Decrement (dividendes nets réinvestis) par rapport à son niveau initial⁽¹⁾.

Le montant de remboursement final de H Performance 14 est retenu suivant 3 scénarios.

L'investisseur reçoit⁽²⁾, le 15 mars 2027 :

Cas favorable : Si le niveau final de l'Indice est supérieur ou égal à 105 % de son niveau initial (performance supérieure ou égale à +5 %), l'investisseur reçoit⁽²⁾ :

Capital investi + 19 % par année écoulée depuis la date de constatation initiale, soit 190 % hors frais liés au cadre d'investissement
(Soit un Taux de Rendement Annuel de 10,52 % dans ce scénario)

Cas défavorable : Si le niveau final de l'Indice est strictement inférieur à 105 % de son niveau initial (performance strictement inférieure à +5 %) et supérieur ou égal à 70 % de son niveau initial (performance supérieure ou égale à -30 %), l'investisseur reçoit⁽²⁾ :

Capital investi moins les frais liés au cadre d'investissement
(Soit un Taux de Rendement Annuel de -0,60 % dans ce scénario)
Capital bloqué pendant 10 ans sans rémunération (hors frais liés au cadre d'investissement)

Cas très défavorable : Si le niveau final de l'Indice est strictement inférieur à 70 % de son niveau initial (baisse supérieure à 30 %), l'investisseur reçoit⁽²⁾ :

Capital investi⁽¹⁾ x valeur finale de l'Indice.

PERTE EN CAPITAL égale à l'intégralité de la baisse de l'Indice (minimum de 30 %), hors frais liés au cadre d'investissement.
Le produit se comporte comme un placement actions classique

La perte en capital peut être totale si l'Indice a une valeur nulle en clôture du 1^{er} mars 2027.

L'indexation peut être totale à la baisse mais ne l'est jamais à la hausse puisque le gain est plafonné.

(1) Se référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 1 pour le détail des dates

(2) Hors frais et commissions et avant prélèvements sociaux et fiscalité applicables au cadre d'investissement (compte titres ou contrat d'assurance-vie et/ou de capitalisation). Ces remboursements sont conditionnés par l'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75% Decrement, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

Profil de risque et de rendement

Les investisseurs sont invités à prendre connaissance du prospectus du Titre de Créance et plus particulièrement lire attentivement la section "Principaux facteurs de risques" du prospectus du produit avant tout investissement dans le produit. Ces risques sont notamment :

Risque découlant de la nature du produit : En cas de revente avant la date d'échéance ou, selon le cas, avant la date de remboursement anticipé, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix de vente dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte, notamment, peut être partielle ou totale.

Risque de crédit : L'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule (qui induit un risque sur le remboursement) et à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule (qui induit un risque de baisse sur la valeur de marché du produit en cours de vie).

Risque sur le montant de remboursement : Ce montant dépend de la performance de l'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75% Decrement (dividendes nets réinvestis en retranchant un prélèvement forfaitaire de 4,75 % par an).

Risque sur le prix de marché : La valorisation du produit en cours de vie peut connaître d'importantes fluctuations, en raison de l'évolution, non seulement du niveau de l'Indice, mais aussi notamment de sa volatilité et des taux d'intérêt.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

Garantie ou protection équivalente

Absence de garantie en capital en cours de vie et à l'échéance.

H Performance 14 présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

Il est également rappelé que cet investissement implique l'indisponibilité des sommes placées dans la mesure où l'arbitrage ou le rachat anticipé du produit, réalisé sur demande de l'investisseur avant l'échéance, ne bénéficie d'aucune protection du capital et peut être exécuté à un cours nettement inférieur à sa valeur nominale.

3. INFORMATIONS SUR LES FRAIS*

BNP Paribas Arbitrage SNC paiera à chaque distributeur une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des Titres) dont le montant maximum est égal à 1 % TTC du montant de l'Émission. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.

AVERTISSEMENT

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait qu'une sortie du Titre de Créance à d'autres dates que les dates prévues contractuellement, notamment suite à un arbitrage, un rachat total ou partiel sur son contrat, un décès ou à une conversion en rente, s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là et qui pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori s'il réalise son investissement avant la Date de Remboursement Final.

SURAVENIR ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur des unités de compte reflète la valeur d'actifs sous-jacents. Elle n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

DECLARATION DU SOUSCRIPTEUR

Je soussigné(e) (Prénom NOM),

adhérent / souscripteur au contrat(Nom du contrat)

numéro(Numéro du contrat),

reconnais avoir :

- reçu et pris connaissance des caractéristiques principales et de la documentation commerciale du support d'investissement H Performance 14 – Code ISIN FR0013218401, que je choisis aujourd'hui comme support en unités de compte dans le cadre de mon contrat d'assurance-vie ou de capitalisation
- été pleinement informé des caractéristiques du support d'investissement et compte tenu de mes connaissances et expériences en matière financière, avoir parfaitement compris :
 - o la nature du support et les risques y afférents,
 - o les mécanismes compris dans la formule de calcul pour déterminer la réalisation d'un gain ou d'une perte du support en fonction d'un scénario de marché,
 - o l'absence de garantie en capital tant en cours de vie du support qu'à sa date d'échéance.
- pris connaissance que Hedios Patrimoine percevra, en tant que concepteur et distributeur, une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée de vie des Titres) dont le montant maximum est égal à 1 % du montant des Titres effectivement distribués.

QUESTIONNAIRE

Pour s'en assurer, vous êtes invité(e) à répondre au questionnaire ci-après :

| | |
|--|---|
| La durée maximale de la formule de H Performance 14 est de 10 ans : | <input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux |
| L'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75% Decrement est calculé en réinvestissant 100 % des dividendes nets détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 4,75 % par an, supérieur à la moyenne historique des dividendes de l'indice. Si les dividendes distribués sont inférieurs au niveau du prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée : | <input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux |
| Il existe un mécanisme de remboursement anticipé activable annuellement, si, aux dates de constatation, la performance de l'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75% Decrement est supérieure ou égale à 5 % par rapport à son niveau initial : | <input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux |
| H Performance 14 présente un risque de perte en capital à l'échéance et en cours de vie en cas de sortie anticipée (rachat, conversion en rente, arbitrage et décès) : | <input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux |
| Le montant de remboursement (anticipé ou à l'échéance) communiqué dans les documents ne tient pas compte des frais de gestion afférents au contrat de capitalisation ou d'assurance-vie et des prélèvements fiscaux et sociaux : | <input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux |
| A l'échéance, je ne subis pas de perte si le cours de l'indice MSCI® Euro 50 Select 4,75% Decrement baisse de plus de 30 % par rapport à son niveau initial (déterminé le 28 février 2017) : | <input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux |
| La faillite ou le défaut de paiement de l'Emetteur peut remettre en cause la protection conditionnelle du capital à l'échéance : | <input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux |
| H Performance 14 comporte un risque de perte potentiellement important, comme tout placement en Bourse et aucun discours commercial ne doit me faire oublier qu'il n'existe pas de rendement élevé sans risque élevé. Tout produit affichant un rendement supérieur au taux du livret A comporte a priori un risque sensible : | <input type="checkbox"/> Vrai <input type="checkbox"/> Faux |

Fait à , le / /

* hors prélèvements sociaux, fiscalité et frais liés au contrat (cf. Notice/Conditions générales)

Signature de l'adhérent /du souscripteur, précédée de la mention « lu et approuvé »

SURAVENIR : Siège social : 232, rue Général Paulet – BP 103 – 29802 BREST CEDEX 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 420.000.000 €. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 9).